

De: Boursorama Banque <noreply@clients.boursorama.info>
Envoyé: vendredi 3 décembre 2021 18:37
À: thibault.thomas34@neuf.fr
Objet: Évolution de nos Conditions Générales et de notre Brochure Tarifaire

Évolution de nos Conditions Générales

Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, [cliquez ici](#)



ÉVOLUTION DE NOS CONDITIONS GENERALES

Bonjour Thibault,

Nous vous informons que des modifications ont été apportées à nos Conditions Générales ainsi qu'à notre Brochure Tarifaire. Quels sont ces changements ?

Dans nos Conditions Générales

Ces modifications seront applicables à compter du 4 janvier 2022, à l'exception du Titre IV (applicable depuis le 4 novembre 2021).

✓ **Clarification**

Des modifications ont été apportées aux Titres I, II et III afin de les alléger et d'y apporter plus de clarté.

✓ **Remise de chèques digitale**

Par ailleurs, a été modifié l'article 2.1 du Titre II concernant les opérations au crédit du compte : la remise digitale des chèques est devenue obligatoire pour que nous procédions à leur encaissement. A défaut d'accomplir cette formalité, un chèque ne pourra être crédité sur votre compte.

✓ **Précisions complémentaires**

Des précisions ont également été apportées aux modalités de compensation des comptes (Article 6 du Titre I) et de communication des données au sein du groupe bancaire auquel appartient Boursorama (Article 15 du Titre I).

✓ **Intégration de SGAS**

Par ailleurs, au sein du Titre IV, à l'article 7 du Chapitre 1, nous avons mis à jour la politique du « best execution » pour y intégrer SGAS, notre nouveau broker US.

Dans notre Brochure Tarifaire

✓ **Tarifification bourse**

Soyez informés qu'à compter du 04/12/2021, le montant minimum pour passer un ordre d'achat depuis un Compte-titres, un PEA ou un PEA-PME sera de 100 €.

✓ **Frais de refabrication des cartes**

À compter du 02 février 2022, les frais de refabrication des cartes évoluent :

- La première refabrication à la suite d'une mise en opposition par année calendaire est toujours gratuite.
- La refabrication anticipée ou la seconde refabrication à la suite d'une mise en opposition d'une carte vous sera facturée 10 € (sauf carte de l'offre METAL (Visa métal)).
- La refabrication anticipée ou la seconde refabrication à la suite d'une mise en opposition d'une carte de l'offre METAL (Visa métal) vous sera facturée 50 €.

✓ **Design épuré**

Nous avons refondu notre identité visuelle afin de rendre votre lecture plus agréable.

✓ **Navigation facilitée**

Le sommaire est désormais dynamique, et vous permet de retrouver le tarif recherché en un clic. Une barre de navigation fait son apparition en bas de page afin de parcourir le document plus aisément.

✓ **Meilleure lisibilité**

Nous avons simplifié les libellés de certains de nos frais pour les rendre plus compréhensibles.

Vous pourrez consulter directement nos nouvelles [Conditions Générales](#) et notre nouvelle [Brochure Tarifaire](#) depuis votre Espace Client.

À très bientôt sur votre Espace Client.

